



## COMPTE RENDU DE LA CAPL DU 3/11/2015

### **( PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR DE 2EME CLASSE : ANNEE 2016)**

Deux déclarations liminaires sont lues, la 1ère par la CGT Finances Publiques et la 2de par Solidaires Finances Publiques.

La CGT dénonce ce mode de sélection. En plus du concours, voie de recrutement privilégiée, elle revendique une autre voie de promotion que la liste d'aptitude comme un réel examen professionnel basé sur l'évaluation des connaissances acquises dans l'exercice des missions

FO intervient sans déclaration liminaire et annonce qu'ils boycotteront toutes les instances jusqu'à nouvel ordre.

Mme MESNAGER ( présidente de la CAPL) ne peut pas répondre à certains points abordés dans les déclarations liminaires qui pour elle sont du ressort national.

Le quorum est atteint.

### **I - APPROBATION DU PV DU 17 JUILLET 2015 ( Mouvement local des agents de catégorie B au 01/09/2015)**

Approuvé à l'unanimité

### **II – PROMOTION PAR LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROEUR 2EME CLASSE : ANNEE 2016**

Mme Djian présente la sélection pour faire prendre en compte les évaluations.

Des réunions collectives se sont tenues (Privas,Aubenas et Tournon) . Chaque candidat peut solliciter un entretien individuel avec Mme Charasse pour présenter son parcours et obtenir des informations qu'il n'aurait pas obtenu lors de la réunion collective. Sur 16 candidats ( 8 de chaque filière) qui ont postulé, un seul a sollicité cet entretien.

Certaines conditions sont retenues : le dossier doit être excellent, aucune réserve dans l'appréciation, , la notation n'est pas le seul critère retenu, comportement et qualité de l'agent.

Sur les 16 agents postulants, 13 avaient déjà déposé leur candidature en 2014. Sur les 13 : 1 dossier excellent, 4 très bons et 8 à revoir.

Mme Mesnager propose pour la sélection 2016 ( 16 agents) :

- 4 dossiers excellents .
- 5 dossiers très bons
- 7 dossiers à revoir

Vote :

- CGT : refus de vote ;
- Solidaires : contre
- FO : ne prend pas part au vote, pas d'accord avec le classement retenu par la DDFIP et quitte la séance avant le vote.

